



Aux **ENSEIGNANTS** du 1<sup>er</sup> degré

S/c du Chef d'établissement

<p align="center"><b>MOUVEMENT des ENSEIGNANTS dans le PREMIER DEGRE - 2012</b> <b>Procédure de Mutation interdiocésaine</b></p>
--

Vous désirez demander une mutation dans un autre diocèse, **vous devez** :

- Avant le 11 janvier 2012 :  
Informez le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi (soit par courrier, soit par mail à l'adresse [s.rose@ddec84.com](mailto:s.rose@ddec84.com)) de votre désir de muter afin de recevoir l'imprimé de demande de mutation interdiocésaine.
- Avant le 25 Janvier 2012 impérativement :  
Retourner cet imprimé, dûment rempli, au Président la Commission Diocésaine de l'Emploi.

A réception de cet imprimé de demande de mutation interdiocésaine, **le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi** :

- Appose sa signature sur l'imprimé
- Conserve l'original
- Transmet une copie :
  - à l'enseignant demandeur
  - au Président des Commissions Diocésaines de l'Emploi des diocèses sollicités, au plus tard le 31 Janvier 2012.

**Le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi du diocèse sollicité** intègre alors la demande, à sa priorité, dans l'ensemble des demandes de mutation et transmet à l'enseignant tous les documents nécessaires.

Avignon, le 12 Décembre 2011

**Thierry ALLET**

Président de la Commission

Diocésaine de l'Emploi du 1<sup>er</sup> degré

5, rue du Sacré Cœur – BP 2001 – 84023 Avignon Cedex 1

Tél : 04 90 13 20 40 – Fax : 04 90 13 20 49

e-mail : [ddec84@ddec84.com](mailto:ddec84@ddec84.com)